

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL  
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail : Démocratie : Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES  
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

(      ) ECRET N° 79/426 du 7/07/79

Portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu l'Acte 38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Vu le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie ;

(      ) E C R E T E :

ARTICLE 1ER : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE DE GRAND OFFICIER

- Monsieur HUGUET Guy Jacques - BRAZZAVILLE -

AU GRADE DE CHEVALIER

- Monsieur ANTONOV Anatole, Adjoint du Conseiller Economique près de l'Ambassade de l'Union Soviétique à BRAZZAVILLE -

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie ;

ARTICLE 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 7 JUILLET 1979

Colonel SASSOU NGUESSO.